

A7 FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 69 Rue du Président Paul Doumer
49300 CHOLET
994 959 732 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 7 MAI 2026

L'an 2026, le 7 mai, à 18 heures,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Philippe STEPHAN,

Associé Unique de la société A7 FINANCE,

Après avoir exposé que consécutivement à la réception d'un courrier de l'avocat de la société Deutsche Börse AG, il existe un risque de confusion entre la dénomination initialement choisie et la marque A7 appartenant à la société Deutsche Börse.

Afin d'éviter cette difficulté il conviendrait d'adopter comme nouvelle dénomination sociale "NOVASSET FINANCE" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la dénomination sociale et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Philippe STEPHAN, Associé Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "NOVASSET FINANCE", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION.

"La dénomination de la Société est : NOVASSET FINANCE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique

Philippe STEPHAN

✓ Certifié par  yousign